

Mémoire

Projet: "Construction d'un duc d'Albe au quai garage de Tadoussac"

Présenté à: BAPE

Par: M. André Desrosiers
Maire
Municipalité de Les Escoumins
2, rue Sirois
Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
(418) 233-2766

En date du: 29 novembre 2016

Intérêts envers le projet

Je me dois de m'exprimer sur le projet en tant que maire de Les Escoumins, municipalité de 1979 habitants située le long de la route 138, à l'est de Tadoussac. Malgré que les installations de la Société des Traversiers se trouvent à 40 km de notre localité, l'efficacité du système de traversée sur les eaux de la rivière Saguenay à cet endroit a une grande influence sur la qualité de l'offre de service offerte aux citoyens et aux visiteurs de notre région. Les décisions et toutes les orientations d'idées d'amélioration pouvant ressortir de ce projet sont donc une priorité pour le développement de notre collectivité, et pour toute la région desservie par le système de traversée.

Préoccupations

La principale préoccupation face à la solution proposée est la présumée hausse de l'efficacité du système suite à un ajout de bateau-traversier. Il est difficile d'expliquer en quoi le projet d'augmenter la quantité ou la fréquence des navires viendraient contrer l'ampleur des inconvénients qu'engendre le type de service offert pour prolonger cette portion de la route 138.

Influence sur l'environnement et la qualité de vie

En effet, nous pouvons citer quelques exemples des inconvénients que peuvent vivre la population locale, les entreprises, ainsi que tous les utilisateurs, et ce peu importe la période de l'année.

- Augmentation de la durée d'un trajet reliant deux localités situées de part et d'autre des rives du Saguenay.
- Retards non prévisibles lors des déplacements vers des rendez-vous importants (travail, consultations médicales, engagements divers), dus au temps d'attente parfois très accentué par l'achalandage.
- Coupure complète du service considérée comme régulière à cause de la vulnérabilité du type de service face aux conditions climatiques ou administratives (glaces, marées, vents, tempêtes, grèves, etc).
- Offre suivant un horaire restreint pendant la nuit, pouvant limiter les déplacements de tout genre, autant personnels que d'ordre économique pour le transport de marchandises. Cette situation amène donc une augmentation de la circulation routière de jour.
- Formation de convois de véhicules lourds qu'apporte le fait d'être restreint à un horaire d'embarquements-débarquements. Une résolution du conseil municipal a d'ailleurs été adoptée afin d'obtenir une gestion plus serrée du transport de matières dangereuses.
- Augmentation de la vitesse de conduite des véhicules aux abords de la zone de traversée et ce sur plusieurs kilomètres, afin de pouvoir se plier à l'horaire en vigueur et éviter un décalage important de l'heure de traversée.
- Influence négative quant à l'incitation à visiter la région, compte tenu de l'image et de l'information véhiculée dans les médias de longues périodes d'attente et d'incertitudes face à l'horaire imprévisible.
- Limites quant à certains types de marchandises volumineuses qui doivent emprunter une autre voie de transport pour les déplacements de ce genre (ex: maisons pré usinées). Toute personne qui désire sauver parfois quelques heures d'attente doit elle aussi emprunter cette autre voie qu'est la route 172, prolongeant ainsi un trajet vers Québec d'au moins 30 minutes.
- Bruit produit par les embarquements-débarquements, que ce soit par le criard d'avertissement de départ que par l'accroissement soudain de la circulation routière suite à un débarquement.
- Pollution due aux émanations des moteurs qui tournent au ralenti lors de l'attente ou de la traversée.
- Dangers de collision ou d'intrusion dans une zone d'occupation biologique d'une espèce menacée et hautement protégée, le béluga du Saint-Laurent.

Acceptation du milieu

Tous ces inconvénients ne font qu'apporter mécontentement, déception et ralentissement du développement économique d'une région entière. Suite à ces mentions, il est évident que plusieurs aspects viennent à l'encontre de ce qu'une population peut souhaiter pour le bon développement de sa région, l'amélioration de sa qualité de vie et le maintien des richesses naturelles en place.

Accord avec l'option proposée

À la lumière des points ci-haut, il est évident qu'un ajout ou une bonification du service en place ne viendrait pas répondre de façon efficace aux besoins de notre région. Les effets du milieu naturel ne peuvent pas être contournés et l'ajout d'embarcations ne change en rien l'influence des forces de la nature sur la qualité du service. De plus, certains irritants seraient même à la hausse, compte tenu de la circulation accrue des embarcations sur le Saguenay.

Autres suggestions

L'élément clé permettant de contrer les inconvénients, d'assurer une qualité de vie à la population résidente ou de passage, de préserver le milieu naturel et surtout de permettre un essor économique considérable pour toute la région demeure **la construction d'un pont sur le Saguenay.**

Cette option se doit d'être commentée, évaluée et envisagée dans les meilleurs délais. L'acceptation et la réalisation du présent projet de duc d'Albe ne ferait que ralentir un processus de construction d'un pont qui est depuis longtemps considérée comme primordial aux yeux de la population, de ses élus et de nombreux spécialistes en la matière.

Position face à l'autorisation

La position que j'adopte face à l'autorisation du projet de duc d'Albe est donc en opposition, car il ne représente pas un élément de solution que je considère adéquat face à la situation. L'option de la construction d'un pont reliant les deux rives de la rivière Saguenay est et demeure pour notre population la seule à considérer et à promouvoir.

- FIN DOCUMENT -